



Modification acte notarié

Par jeny, le **06/08/2015 à 12:28**

avec mon compagnon, nous ne sommes ni marié, ni pacsé. en 2005, nous avons acheté une maison ensemble à crédit. avant notre achat, j'avais une maison en propre, que j'ai revendu. une partie de la vente de ce bien ma servi à rembourser le crédit de celui ci et l'autre a servi d'apport à notre maison. or je ne l'ai pas fait stipuler dans l'acte notarié.

en 2010, mon compagnon a ouvert seul une affaire qui aujourd'hui est en liquidation judiciaire et avait fait l'erreur de mettre son affaire en bien propre. ce qui engage ses biens propres, donc aussi notre maison.

vu que depuis 2005 nous payons chacun la moitié du remboursement pour cette maison et que j'ai quand meme apporté une certaine somme, si notre maison venait à etre saisie, comment pourrais je faire pour récupérer mon apport et ce que j'ai remboursé.

puis je faire modifier l'acte notarié pour stipuler mon apport ? (environ 50 000 euros) et combien cela me couterait il.